

 EN 1 CLIC

PRÉVENTION

Service à la population | Modifications d'organisation

Le Service à la Population est contraint, pour des raisons d'ordre sanitaire liées au COVID-19, d'accueillir le public uniquement pour les déclarations de naissance et de décès.

Publié le 21 janvier 2021

Toutes les autres démarches seront réactivées dès que la situation sanitaire le permettra.



Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.